

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-et-unième session du Comité pour les animaux
Genève (Suisse), 20 – 25 mai 2005

SYSTEMES DE PRODUCTION DE SPECIMENS D'ESPECES CITES

1. Le présent document a été préparé par le représentant de l'Amérique du Nord.
2. A la 13^e session de la Conférence des Parties (CdP13; Bangkok, 2004), les Etats-Unis d'Amérique ont soumis le document CoP13 Doc. 49, "Systèmes de production des spécimens d'espèces inscrites aux annexes CITES", qui résume les délibérations du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes sur les systèmes de production et leur relation avec les codes de source utilisés sur les permis CITES. La discussion sur les systèmes de production avait commencé à la 15^e session du Comité pour les animaux (Antananarivo, 1999) mais des discussions similaires avaient déjà eu lieu à la 11^e session du Comité pour les plantes (Langkawi, 2001). Depuis, cette question a été inscrite à l'ordre du jour de presque toutes les sessions des deux Comités. Cependant, les discussions ont parfois prêté à confusion et les différents systèmes de production n'ont pas encore été clairement définis et les Parties n'ont pas reçu d'orientations claires des Comités sur l'application des codes de source aux spécimens provenant des différents systèmes de production.
3. Dans le document CoP13 Doc. 49, les Etats-Unis recommandent que le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes finissent d'identifier et de définir les différents systèmes de production et déterminent à quel code de source dans les permis CITES correspond chaque système de production, et décident s'il convient d'ajouter de nouveaux codes de source.
4. Après discussion du document CoP13 Doc. 49, les Parties ont adopté la décision 13.68:

Le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes établiront un groupe de travail intersessions commun dont le mandat sera le suivant:

- a) *le groupe de travail sera composé de membres du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes et de Parties siégeant dans ces comités en qualité d'observateur, représentant le plus grand nombre possible des six régions CITES, et ayant les connaissances requises pour identifier et définir les systèmes de production de plantes et d'animaux CITES existants;*
- b) *le groupe de travail:*
 - i) *s'emploiera à définir clairement les éléments clés des différents systèmes de production d'espèces CITES et, s'il y a lieu, établir dans la mesure du possible une liste des systèmes de production particuliers utilisés actuellement par les Parties;*
 - ii) *déterminera les codes de source CITES en vigueur correspondant à chaque système de production et établir dans quelle mesure la création de nouveaux codes de source est nécessaire; et*

- iii) examinera la définition d'"élevage en ranch" dans le contexte des résolutions CITES existantes;
 - c) afin d'éviter des doubles emplois, le groupe de travail utilisera, comme base de discussion, les documents suivants sur les systèmes de production, émanant de sessions antérieures du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes:
 - i) AC20 WG6 Doc. 1 – Report of the AC20 working group on Control of captive breeding, ranching and wild harvest production systems for Appendix-II species;
 - ii) AC20 Inf. 18 – Plant and animal production systems and CITES source codes (préparé par les Etats-Unis);
 - iii) AC20 Inf. 15 – Draft review of production systems – Report to CITES Secretariat (préparé par le Programme CSE/UICN sur le commerce des espèces sauvages);
 - iv) PC12 Doc. 23.1 – CITES plant production systems (préparé par le vice-président du Comité pour les plantes);
 - v) AC19 WG4 Doc. 1 (Rev. 1) – Report of the AC19 working group on Control of captive breeding, ranching and wild harvest production systems for Appendix-II species;
 - vi) Annex 8.2 of Summary record of the 18 th meeting of the Animals Committee – Report of the Coral Working Group on coral production systems;
 - vii) AC17 Inf. 12 – Wild fauna management and production systems: Their description, conservation implications and treatment by CITES (préparé par M. Hank Jenkins de Creative Conservation Solutions); et
 - viii) AC17 Doc. 14 (Rev. 1) – Control of captive breeding, ranching and wild harvest production systems for Appendix-II species (préparé par M. Hank Jenkins de Creative Conservation Solutions);
 - d) en évaluant les systèmes de production et en déterminant les codes de source correspondants, le groupe de travail tiendra compte du fait que le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes ont convenu que les autorités scientifiques ne devraient pas utiliser les codes de source pour remplacer les avis de commerce non préjudiciable;
 - e) dans l'intervalle entre les 13^e et 14^e sessions de la Conférence des Parties, le groupe de travail fournira, à chaque session du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes, un rapport d'activité intermédiaire;
 - f) le groupe de travail soumettra un rapport final dans lequel il aura inclus les suggestions du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes, et qui inclura éventuellement un projet de résolution de la Conférence des Parties, pour examen à la 14^e session de la Conférence des Parties; et
 - g) le groupe de travail accomplira l'essentiel de son travail par courriel afin de réduire les frais au minimum.
5. A la 15^e session du Comité pour les plantes et à la 21^e session du Comité pour les animaux (Genève, mai 2005), les deux Comités se réuniront en session conjointe pour aborder les points adressés aux deux Comités par la Conférence des Parties. Lors de cette session, les Comités devraient envisager d'établir un groupe de travail conjoint intersessions sur les systèmes de production, qui pourrait:
- a) se réunir une fois durant la session conjointe du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes pour préparer un calendrier provisoire pour achever ce travail;
 - b) conduire son travail intersessions par courriel;

- c) fournir un rapport d'activité à la 16^e session du Comité pour les plantes et à la 22^e session du Comité pour les animaux et obtenir un apport à ces sessions pour paufiner le document; et
- d) fournir à la 17^e session du Comité pour les plantes et à la 23^e session du Comité pour les animaux un rapport final qui, après amélioration à ces sessions, devrait aboutir à un document définissant les systèmes de production et les codes de source qui leur sont associés, à soumettre à la CdP14 comme demandé par la Conférence des Parties dans sa décision 13.68.

6. Les documents cités dans la décision 13.68 sont disponibles sur le site Internet de la CITES.